

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAE 223 Marché aux timbres Carré Marigny (8e) - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une exonération des droits de place dus par les commerçants du marché aux timbres Carré Marigny (8e) ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à accorder aux commerçants du marché aux timbres Carré Marigny une exonération de droits de place sur les mois de juillet à décembre 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO